



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
20.02.2008 Bulletin 2008/08

(51) Int Cl.:
B05C 17/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06291327.2**

(22) Date de dépôt: **18.08.2006**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(71) Demandeur: **Nespoli Engineering Kereskedelmi Korlatolt**
Felelossegu Tarsasag, known in trade as Nespoli Engineering Trade L.L.C.
1146 Budapest (HU)

(72) Inventeur: **Nespoli, Luigi**
23896 Sirtori LC (IT)

(74) Mandataire: **Texier, Christian et al**
Cabinet Régimbeau
20, rue de Chazelles
75847 Paris Cedex 17 (FR)

(54) **Système de verrouillage déverrouillage pour rouleau à peindre**

(57) L'invention concerne un dispositif de verrouillage déverrouillage (500) d'un manchon d'application de peinture (200) sur une monture (100), ladite monture (100) à emmanchement comprenant une portion de monture formant support axial (150) pour ledit manchon (200), ledit dispositif (500) comprenant, sur l'un ou l'autre de la monture (100) ou du manchon (200), au moins un moyen de retenue activable/désactivable (520) et au

moins un moyen d'actionnement/désactionnement (530) dudit moyen de retenue activable/désactivable (520), lesdits moyens de retenue étant adaptés pour venir en contact, sur l'autre, avec des moyens d'appui pour éviter le glissement axial dudit manchon (200) sur ledit support axial (150) de la monture (100), le dispositif (500) étant caractérisé en ce que ledit moyen de retenue activable/désactivable (520) et ledit moyen d'actionnement/désactionnement (530) forme une seule pièce.

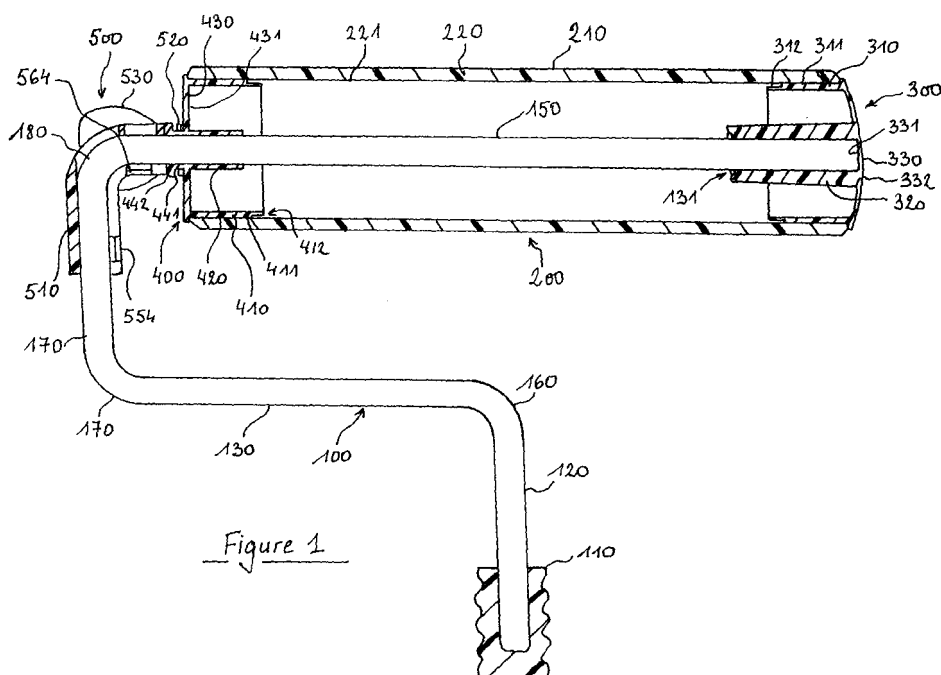


Figure 1

Description

Domaine de l'invention

[0001] La présente invention concerne un système permettant le verrouillage et le déverrouillage aisé d'un manchon d'application de peinture sur une monture.

[0002] L'invention concerne également un rouleau à peindre muni d'un tel dispositif.

Présentation de l'Art antérieur

[0003] L'aisance à démonter le manchon d'application d'un rouleau à peindre est un but que l'on a déjà cherché à atteindre dans de multiples réalisations, sans toutefois donner des résultats pleinement satisfaisants.

[0004] On citera ainsi des rouleaux bien connus dans lesquels une monture filaire est munie à son extrémité d'un passage taraudé pour réception d'une vis d'extrémité dont la tête forme butée latérale du manchon d'application empêchant ce dernier de s'extraire lors de l'application.

[0005] Le démontage du manchon, notamment pour nettoyage entre deux séances d'application ou pour remplacement pur et simple, est alors rendu possible par un démontage de cette vis.

[0006] Toutefois, dans ce système, la fente de tête de vis se remplit de peinture, qui une fois séchée, rend la vis difficilement actionnable, alors même que cette dernière devient de plus en plus difficile à entraîner par l'effet de collage entre elle et la monture.

[0007] On citera également la famille des rouleaux dont le manchon d'application est simplement mis en place par contrainte d'un élément élastique à déploiement diamétral.

[0008] On citera notamment les rouleaux à monture filaire équipés d'une armature rotative en fil flexible, dont le fil est comprimé vers la monture filaire en présence du manchon, et déployé diamétralement à l'extraction de ce dernier. Cette famille de rouleaux retient le manchon par l'effet de friction qui prend place sur les parois internes de ce dernier.

[0009] L'inconvénient est alors inhérent à ces forces de maintien elles-mêmes, car le démontage nécessite d'appliquer une traction importante sur le manchon, qui signifie en pratique une pleine prise en main de ce dernier, avec les désagréments correspondants en matière de confort et de propreté.

[0010] On connaît également d'après le document US 3 060 555, un rouleau à peindre, dont le manchon d'application est retenu sur un support filaire, grâce à un système muni de doigts, susceptibles de se déplacer radialement pour venir en prise avec la face intérieure dudit manchon.

[0011] Les documents US 3751748 et WO 00/37184 décrivent des rouleaux à peindre, fonctionnant selon ce même principe d'expansion radiale de plusieurs organes qui viennent en prise à l'intérieur du manchon, dans la

matière constituant le tube central de ce manchon.

[0012] Ce type de système de maintien d'un manchon pose des problèmes de tolérances de fabrication et contraint le fabricant à un dimensionnement précis des différentes pièces constitutives. De plus, du fait de l'effort d'engagement exercé par les organes déformables sur la paroi intérieure du manchon, les différentes pièces constitutives du système s'usent prématurément.

[0013] Un but de l'invention est de faciliter les opérations de verrouillage et de déverrouillage d'un manchon d'application de peinture, sur la monture d'un rouleau à peindre.

[0014] Un autre but de l'invention est d'éviter les problèmes précités de l'état de la technique et de fournir un système de verrouillage plus fiable.

Résumé de l'invention

[0015] Ces buts sont atteints selon l'invention, grâce à un dispositif de verrouillage/déverrouillage d'un manchon d'application de peinture sur une monture, ladite monture à emmanchement comprenant une portion de monture formant support axial pour ledit manchon, ledit dispositif comprenant, sur l'un ou l'autre de la monture ou du manchon, au moins un moyen de retenue activable/désactivable et au moins un moyen d'actionnement/désactionnement dudit moyen de retenue activable/désactivable, lesdits moyens de retenue étant adaptés pour venir en contact, sur l'autre, avec des moyens d'appui pour éviter le glissement axial dudit manchon sur ledit support axial de la monture, le dispositif étant caractérisé en ce que ledit moyen de retenue activable/désactivable et ledit moyen d'actionnement/désactionnement forme une seule pièce.

[0016] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, la pièce se présente sous la forme d'une palette munie des moyens de retenue activable/désactivable sur l'une de ses extrémités, des moyens d'actionnement/désactionnement sur l'extrémité opposée et articulée par une charnière en position intermédiaire.

[0017] Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, les moyens d'appui se présentent sous la forme d'un épaulement annulaire s'opposant au déplacement du manchon sur le support axial.

Brève description des figures

[0018] L'invention sera mieux comprise et d'autres avantages et caractéristiques apparaîtront à la lecture de la description qui va suivre donnée à titre d'exemple non limitatif et grâce aux dessins annexés parmi lesquels :

- La figure 1 illustre une vue en coupe longitudinale d'un rouleau à peindre muni du système de verrouillage/déverrouillage d'un manchon d'application selon la présente invention;
- La figure 2 illustre une vue en perspective du systè-

me de verrouillage/déverrouillage conforme à l'invention;

- La figure 3 illustre une vue partielle de dessus du système de verrouillage/déverrouillage, conforme à l'invention, assemblé à un manchon d'application partiellement représenté ;
- La figure 4 illustre une variante de réalisation du dispositif de verrouillage/déverrouillage de la figure 2 ;
- La figure 5 illustre une autre variante de réalisation du dispositif de verrouillage/déverrouillage de la figure 2 installée sur un rouleau à peindre.

Description détaillée de l'invention

[0019] A titre d'introduction, on notera que dans le cadre de l'invention, l'expression rouleau à peindre n'est pas limitée aux seuls rouleaux destinés à l'application d'une peinture mais comprend l'application de tous types de produits, aussi bien les produits de revêtement tels que les peintures ou les vernis que les produits de traitement d'un support.

[0020] Le rouleau à peindre représenté sur la figure 1 comprend une monture filaire 100, en général en métal, dont le rôle est d'assurer la liaison mécanique entre une poignée 110 et un axe de rotation du manchon 200.

[0021] Dans le présent mode de réalisation, l'axe de rotation est matérialisé par une portion du fil de monture 150, à proximité du manchon 200, dont la forme est spécifiquement rectiligne. Cette portion de fil 150 se prolonge par deux coudes 180 et 170 qui forment un U dont l'une des branches 150 correspond à l'axe filaire 150 et l'autre branche 130 a une longueur correspondant à la moitié de celle de l'axe filaire 150. Cette seconde branche 130 est, elle-même, prolongée par un troisième coude 160 sous forme d'une tige 120, perpendiculaire à l'axe filaire 150 et se terminant par la poignée précitée 110.

[0022] On distingue, également, sur la figure 1, un manchon d'application 200, constitué, classiquement, par un tube rigide 220, en général creux, pourvu sur sa surface externe d'une garniture 210 permettant l'application de peinture.

[0023] Le diamètre interne du tube 220 est très supérieur au diamètre externe de l'axe filaire 150.

[0024] Le manchon 200 porte, sur ces deux extrémités axiales, deux flasques rotatifs 300 et 400 autour de l'axe filaire 150.

[0025] A une première extrémité, opposée au coude 180, le flasque 300 vient en rotation autour de l'axe filaire 150.

[0026] Il est formé d'un disque 330 qui porte, sur sa face interne 331 tournée vers le manchon 200, deux cylindres coaxiaux 310 et 320.

[0027] Le premier, un cylindre interne 320, entoure de manière complémentaire l'axe filaire 150 tandis que le second, un cylindre externe 310 est emboîté dans le manchon 200 en contact contre la paroi interne 221 du tube 220.

[0028] Le cylindre externe 310, de diamètre externe

légèrement inférieur au diamètre interne du manchon 200, a une épaisseur qui varie le long de la paroi interne 221 du tube 220.

[0029] En effet, à son extrémité proche du disque 330, la présence d'une nervure 311 lui permet de venir en appui contre la face interne 221 du tube 220 du manchon 200 en vue de former un joint d'étanchéité.

[0030] Le cylindre interne 320 a un diamètre interne, avant montage sur l'axe filaire 150, légèrement inférieur au diamètre externe de l'axe filaire 150. Le cylindre 320 étant constitué d'un matériau déformable, son diamètre s'ajuste pour correspondre à celui de l'axe filaire 150 et pour permettre l'assemblage du flasque 300 sur le fil de monture 150 par serrage.

[0031] Le second flasque 400, placé à l'extrémité du manchon proche du coude 180, est formé d'un disque plat 430 de diamètre supérieur au diamètre interne du tube 220 du manchon d'application de peinture 200. La face interne 431 du disque 430 joue le rôle de butée pour le tube 220 qui s'appuie contre elle.

[0032] Ce disque 430 porte, sur sa face interne 431, un cylindre externe 410 emboîté dans le tube 220 du manchon 200.

[0033] De manière similaire au cylindre externe 310 du flasque opposé 300, ce cylindre 410 vient en appui contre la face interne 221 du tube 220 du manchon 200 grâce à la présence d'une nervure 411 à son extrémité proche du disque 430. Il forme ainsi un second joint d'étanchéité pour protéger l'intérieur du manchon d'application de peinture 200.

[0034] Un cylindre interne 420, coaxial et creux, est placé au centre du disque 430 et entoure de manière complémentaire l'axe filaire 150.

[0035] Le cylindre interne 420, constitué préférentiellement d'un matériau déformable, a un diamètre ajusté pour correspondre au diamètre de l'axe filaire 150 et pour permettre d'assembler ce dernier au flasque 400 par serrage.

[0036] D'autre part, le cylindre interne 420 fait saillie en dehors du manchon 200, du côté de la face externe 432 du disque 430 sur un cylindre coaxial identique 440 qui entoure de manière complémentaire l'axe filaire 150.

[0037] Ce cylindre 440 se prolonge sous la forme d'un épaulement annulaire 441 se terminant par un congé 442.

[0038] Le premier élément 441 a pour rôle de créer des moyens d'appui s'opposant au déplacement axial du manchon 200 lors de la mise en place du dispositif de verrouillage/déverrouillage 500.

[0039] En effet, l'épaulement annulaire 441 ayant un diamètre externe supérieur à celui du cylindre 440 du flasque 400, il forme avec la face externe 432 du disque 430 les deux branches d'une gorge 450 en forme de U. Cette gorge 450 va permettre d'empêcher tout mouvement axial du manchon d'application de peinture 200.

[0040] Le congé 442 a pour rôle de faciliter l'engagement du manchon 200 avec le dispositif de verrouillage/déverrouillage 500. De forme sensiblement tronconi-

que, cet élément 442 est défini par une surface 442 qui converge vers le disque 430 lorsqu'on se déplace radialement vers l'extérieur.

[0041] En présence des deux flasques 300 et 400 placés sur ses extrémités axiales, le manchon d'application de peinture 200 est ainsi fermé par deux barrières hermétiques qui permettent d'éviter toute présence de peinture à l'intérieur du tube 220.

[0042] Les flasques 300 et 400 sont ici assemblés par serrage sur le manchon 200. Toutefois, ils peuvent faire l'objet d'autres variantes de réalisation. En particulier, il est possible de les assembler, de manière non limitative, par soudage ou collage sur ce manchon 200.

[0043] D'autre part, le cylindre 320 présente, à son extrémité opposée au disque 330, un cône 131 facilitant l'introduction axiale du manchon 200 muni des deux flasques 300 et 400 sur le fil de monture 150.

[0044] Pour maintenir l'ensemble formé par le manchon 200 et les flasques 300 et 400 sur la monture filaire 100, on dispose le dispositif de verrouillage/déverrouillage 500 du manchon d'application de peinture 200 conformément à l'invention.

[0045] Ce système 500 comprend au moins un moyen de retenue 520 activable/désactivable du manchon 200 sur la monture filaire 100 et un moyen d'actionnement 530 du moyen de retenue 520. Il peut comprendre, en outre, des moyens de fixation sur la monture métallique 100.

[0046] Tel qu'illustré sur la figure 2, les moyens de fixation sont constitués par une crosse 510.

[0047] Elle se présente comme une pièce en forme de L dont les deux branches 550 et 560 sont prévues pour s'assembler respectivement avec les portions 140 et 150 formant le coude 180 de la monture filaire 100.

[0048] La crosse 500 comprend une chambre 515 débouchant dans la concavité du L.

[0049] Cette chambre 515 est ouverte sur toute la longueur de la crosse 510 pour permettre l'introduction, dans la concavité du L, de la portion coudée 180 de la monture filaire 100.

[0050] Une variante de réalisation de la présente invention concerne une crosse 510 qui présenterait une ouverture le long de la convexité de la chambre 515 et permettrait ainsi l'introduction, dans la convexité du L, de la portion coudée 180 de la monture filaire 100.

[0051] Pour maintenir les tronçons perpendiculaires, 553 et 563, de la chambre 515 en contact, respectivement, avec les portions de fil 140 et 150 du coude 180 de la monture filaire 100, la crosse 510 s'engage, au niveau du coude précité 180, par coulissement latérale le long de la chambre 515 et, en fin de coulissement, par encliquetage sur la monture 100.

[0052] Pour cela, chacun des tronçons 553 et 563 de la chambre 515, dont le diamètre interne est identique à celui de l'axe filaire 150, comporte au moins un élément d'encliquetage.

[0053] Sur la figure 2, dans un exemple non limitatif de l'invention, les tronçons 553 et 563 de la chambre 515

présentent, chacun, respectivement, un couple de dentures d'encliquetage 554 et 564, les éléments de chaque couple 554 et 564 étant positionnés face à face.

[0054] Ces couples de dentures d'encliquetage 554 et 564 forment des gorges à bords convergents qui interdisent, respectivement, tout déplacement transversal du dispositif sur les portions 140 et 150 du coude 180 de la monture 100. Cette interdiction de deux déplacements perpendiculaires, assure, par conséquent, le blocage de la crosse 510 sur le coude 180.

[0055] La crosse 510 ainsi rendue solidaire de la monture filaire 100 est représentée sur la figure 1.

[0056] Les moyens de retenue 520 activables/désactivables du manchon et les moyens d'actionnement 530 vont maintenant être décrits en référence, principalement, à la figure 3.

[0057] Ces deux moyens 520 et 530 se présentent sous la forme d'au moins une palette 580, semi rigide, articulée par une charnière 540 fixée sur une des faces externes de la branche 560 de la crosse 510 dirigée suivant l'axe filaire 150.

[0058] Plus précisément, la palette 580, parallèle à l'axe filaire 150, comprend les moyens de retenue 520 sur l'une de ses extrémités et les moyens d'actionnement 530 sur l'extrémité opposée.

[0059] De plus, la charnière 540, en contact avec la face 581 de la palette 580 tournée vers la crosse 510 est située en position intermédiaire des deux éléments 520 et 530.

[0060] La figure 3 illustre un exemple, non limitatif, du dispositif de verrouillage/déverrouillage 500 selon l'invention comprenant deux palettes 580, disposées, chacune, sur une des faces externes de la branche 560 de la crosse 510 parallèle à l'axe filaire 150, mais il suffit d'une palette 580, unique, pour verrouiller efficacement le manchon d'application de peinture 200 sur la monture 100.

[0061] Les moyens de retenue 520 d'une palette 580, situés sur l'extrémité de la palette 580 proche du manchon 200 sont constitués d'au moins un crochet 520 qui présente un appendice externe de retenue 522.

[0062] Le crochet 520 se prolonge, vers le coude 180, par une surface de sollicitation 530 constituant les moyens d'actionnement 530.

[0063] Le rôle de l'appendice de retenue 522, formé à l'extrémité du crochet 520, est de venir se positionner dans la gorge 450, dont les parois sont définies par l'épaulement annulaire 441 et la face externe 432 du flasque 400, en s'opposant, ainsi, à un possible glissement axial du manchon d'application de peinture 200.

[0064] En effet, l'appendice 522 présente une face abrupte 521 en appui sur l'épaulement annulaire 441 et une face externe 523, arrondie, qui va coopérer avec le congé 442 terminant l'épaulement annulaire 441 pour positionner le crochet 520 dans la gorge 450.

[0065] Le flasque 400 et, par conséquent, le manchon d'application de peinture 200, sont, ainsi, maintenus prisonniers du système de verrouillage/déverrouillage 500

sur l'axe filaire 150.

[0066] On a représenté, sur la figure 4, une variante de réalisation de la présente invention qui se distingue des figures 1, 2 et 3 par le fait, entre autres, que les appendices 522 des crochets 520 présentent sur leurs faces externes 523 abruptes, des congés 529 en vue de coopérer avec le flasque 400 pour positionner les crochets 520 dans la gorge 450.

[0067] Les moyens d'actionnement d'une palette 580 sont constitués d'au moins une surface de sollicitation illustrée sur les figures 2 et 3 par une ailette 530.

[0068] Dans un exemple de réalisation non limitatif de l'invention, cette ailette 530 se présente comme une surface sensiblement circulaire qui se termine par une extrémité libre plane.

[0069] De préférence, chaque ailette 530 présente une légère courbure concave, vers l'extérieur, adaptée à la forme des doigts de l'utilisateur du dispositif 500. Elle dispose, également, d'une surface ergonomique sur sa face tournée vers l'extérieur grâce à la présence d'une série de rainures 531 parallèles.

[0070] Dans un mode de réalisation préféré de l'invention, en l'absence d'actionnement des moyens de retenue 520, l'ailette 530 est écartée de la crosse 510 du dispositif 500.

[0071] Un appui provoqué par l'effort de l'utilisateur sur la palette 580, au niveau de l'ailette 530, se traduit, par effet de levier, au niveau de la charnière 540, sous la forme d'un déplacement du crochet 520 et plus précisément de son écartement diamétral par rapport à l'axe filaire 150.

[0072] Cet appui se fait classiquement par pression des doigts.

[0073] Le crochet 520 écarté, le manchon 200 s'engage sur l'axe filaire 150 et le flasque 400 vient en appui sur l'extrémité 561 (voir figure 2) de la branche 560 de la crosse 510 dirigée suivant l'axe filaire 150.

[0074] Le crochet 520 reprend, alors, sa position initiale et vient se placer dans la gorge 450, la face abrupte 521 de l'appendice 522 en contact avec l'épaule 441, emprisonnant, ainsi, l'épaule 441 du cylindre 440 associé au flasque 400 et, par conséquent, le manchon d'application de peinture 200.

[0075] Toutefois, l'ensemble manchon 200 plus flasques (300,400) reste libre de rotation sur l'axe filaire 150.

[0076] Une variante de réalisation de la présente invention consiste à engager le manchon 200 sur l'axe filaire 150 jusqu'à ce que l'épaule 441 vienne au contact de la face externe 523 de l'appendice 522 d'un crochet 520. En exerçant un effort sur le manchon 200, la face externe 523 de l'appendice 522 coopère avec le congé 442 pour repousser le crochet 520 en écartement diamétral par rapport à l'axe filaire 150 et le flasque 400 vient, alors, en appui sur l'extrémité 561 de la branche 560 de la crosse 510 dirigée suivant l'axe filaire 150.

[0077] Le crochet 520 reprend, ensuite, sa position initiale et vient se placer, comme décrit ci-dessus, dans la gorge 450 emprisonnant le manchon d'application de

peinture 200.

[0078] Pour libérer ce manchon 200 de la monture 100, une simple pression exercée sur l'ailette 530 écarte le crochet 520 et libère l'épaule 441 du flasque 400.

[0079] On a représenté sur la figure 5 annexée, une variante de réalisation qui se distingue de celle illustrée sur les figures 1, 2 et 3 précédentes par le fait qu'une seule et unique palette 580 est utilisée pour le verrouillage du manchon 200 d'application de peinture sur la monture 100.

[0080] D'autre part, cette palette 580, articulée par une charnière 540, est disposée, dans la concavité de la crosse 510, sur la portion 560 de la crosse 510 parallèle à l'axe filaire 150. Ainsi, elle se compose d'un crochet 520 qui s'étend, en longueur, parallèlement à l'axe filaire 150 et qui se prolonge, perpendiculairement à l'axe filaire 150, par la surface de sollicitation 530, suivant la portion 140 de la monture 100.

[0081] La forme, la nature, le nombre, l'orientation des moyens de retenue activables/désactivables 520 et des moyens d'actionnement 530 peuvent faire l'objet de nombreuses variantes de réalisation conformes à l'esprit de l'invention. Ils ne doivent pas être limités aux illustrations faites sur les figures annexées.

[0082] D'autre part, une variante de réalisation de la présente invention, non illustrée sur les figures, prévoit la disposition de la palette articulée munie des moyens de retenue 520 et des moyens d'actionnement 530 sur le manchon 200 et les moyens d'appui 441 associés ou non à un congé 442 sur la pièce 500.

[0083] Par rapport aux dispositifs connus de l'état de l'art, le peintre dispose d'un dispositif de verrouillage/déverrouillage 500 d'un manchon d'application de peinture 200 qu'il peut utiliser de manière simple, fiable et efficace.

[0084] De plus, le dispositif de verrouillage/déverrouillage 500, conforme à l'invention, permet un confort d'utilisation accru. En effet, tout manchon 200 imprégné de peinture pourra être éjecté hors de la monture 100, automatiquement, selon une manoeuvre propre, par un simple effort sur la ou les ailettes 530 du dispositif 500, sans que l'utilisateur soit obligé de toucher une partie du manchon 200 lui-même.

[0085] Le système de verrouillage/déverrouillage 500 selon l'invention offre enfin l'avantage de pouvoir verrouiller des manchons 200 de diamètre et/ou de longueur différents sur la monture filaire 100 à condition qu'ils présentent les moyens d'appui 441 ou les moyens de retenue 520 et d'actionnement 530 adéquats.

[0086] Bien entendu la présente invention n'est pas limitée aux modes de réalisation particuliers qui viennent d'être décrits mais s'étend à toute variante conforme à son esprit. En particulier, la présente invention n'est pas limitée aux dessins annexés. Les références spécifiques illustrées dans les paragraphes précédents sont des exemples non limitatifs de l'invention.

Revendications

1. Dispositif de verrouillage/déverrouillage (500) d'un manchon d'application de peinture (200) sur une monture (100), ladite monture à emmanchement comprenant une portion de monture formant support axial (150) pour ledit manchon (200), ledit dispositif (500) comprenant, sur l'un ou l'autre de la monture (100) ou du manchon (200), au moins un moyen de retenue activable/désactivable (520) et au moins un moyen d'actionnement/désactionnement (530) du dit moyen de retenue activable/désactivable (520), ledit moyen de retenue étant adapté pour venir en contact, sur l'autre, avec des moyens d'appui pour éviter le glissement axial dudit manchon (200) sur ledit support axial (150) de la monture (100), le dispositif (500) étant **caractérisé en ce que** ledit moyen de retenue activable/désactivable (520) et ledit moyen d'actionnement/désactionnement (530) forme une seule pièce. 5 10 15 20
2. Dispositif selon la revendication précédente **caractérisé en ce que** ladite pièce se présente sous la forme d'une palette (580), semi rigide, munie dudit moyen de retenue activable/désactivable (520) sur l'une de ses extrémités, dudit moyen d'actionnement/désactionnement (530) sur l'extrémité opposée et articulée par une charnière (540) en position intermédiaire. 25 30
3. Dispositif selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** ledit moyen de retenue activable/désactivable (520) est constitué par un crochet (520) présentant, à son extrémité, au moins un appendice externe de retenue (522). 35
4. Dispositif selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** ledit crochet (520) est prévu pour se déplacer diamétralement par rapport au support axial (150) de la monture (100) suite à un effort appliqué sur ledit moyen d'actionnement/désactionnement (530) de la dite palette (580). 40
5. Dispositif selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** ledit moyen d'actionnement/désactionnement (530) est constitué d'au moins une ailette (530). 45
6. Dispositif selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** les moyens d'appui se présentent sous la forme d'un épaulement annulaire (441) s'opposant au déplacement axial du manchon (200) sur le support axial (150). 50
7. Dispositif selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que**, en outre, un congé (442) facilitant l'engagement du manchon (200) avec la monture (100) est prévu, soit en terminaison dudit épaulement annulaire (441), soit sur ledit appendice externe de retenue (522) du crochet (520). 55
8. Dispositif selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** il comprend, en outre, des moyens de fixation sur la portion de monture hors du manchon (200), lesdits moyens se présentant sous la forme d'une crosse (510), ouverte sur sa longueur pour permettre l'introduction latérale de la monture (100) et munie de moyens d'encliquetage (511).
9. Rouleau à peindre comprenant un manchon d'application de peinture (200), une monture (100) comprenant une portion formant support axial (150) dudit manchon (200) au cours de sa rotation et un dispositif de verrouillage/déverrouillage du manchon (200) sur la monture (100) conforme à l'une des revendications 1 à 8.

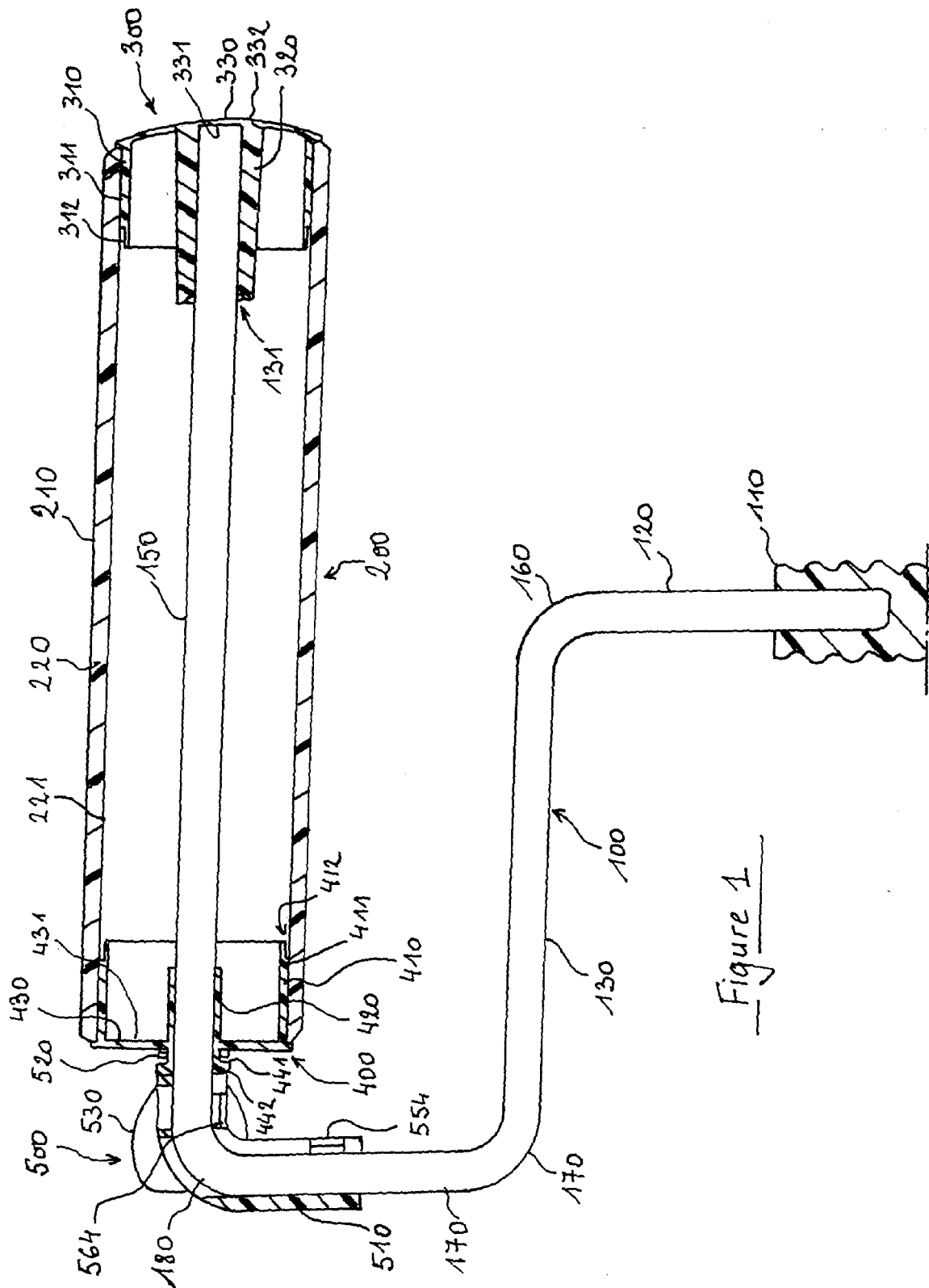


Figure 1

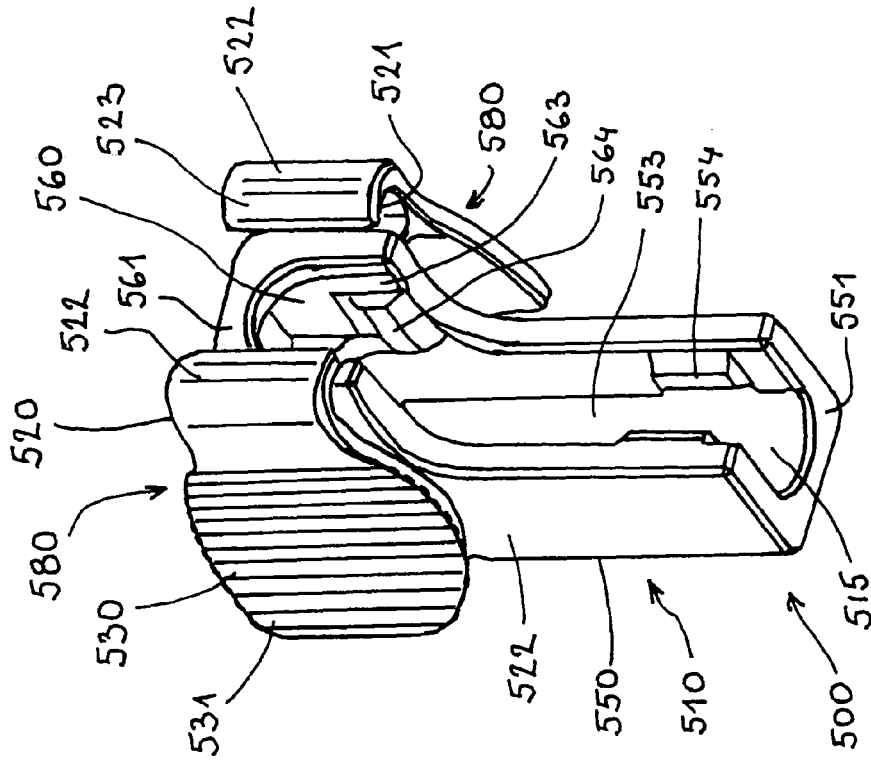


Figure 2

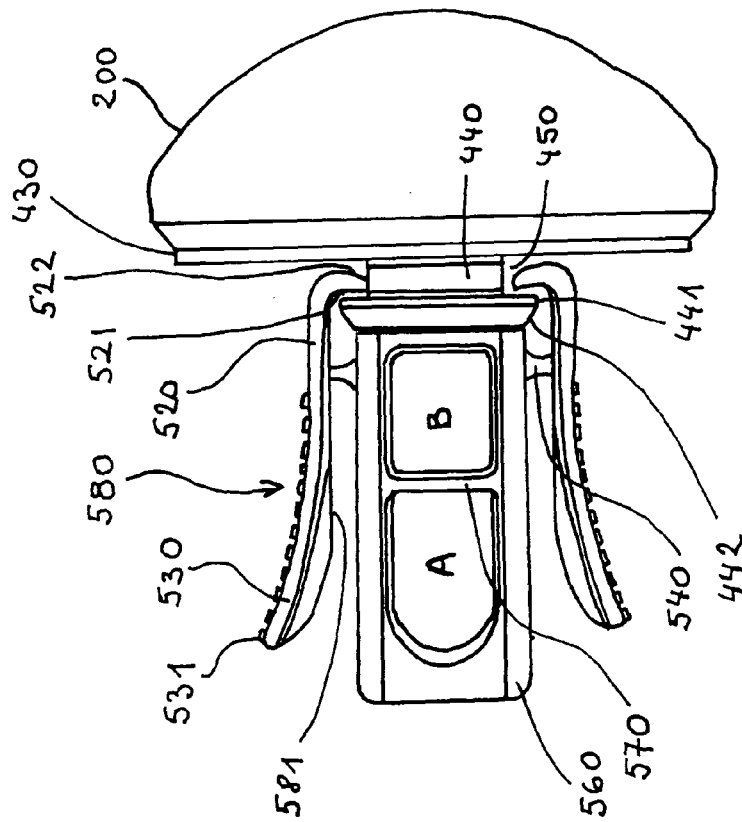


Figure 3

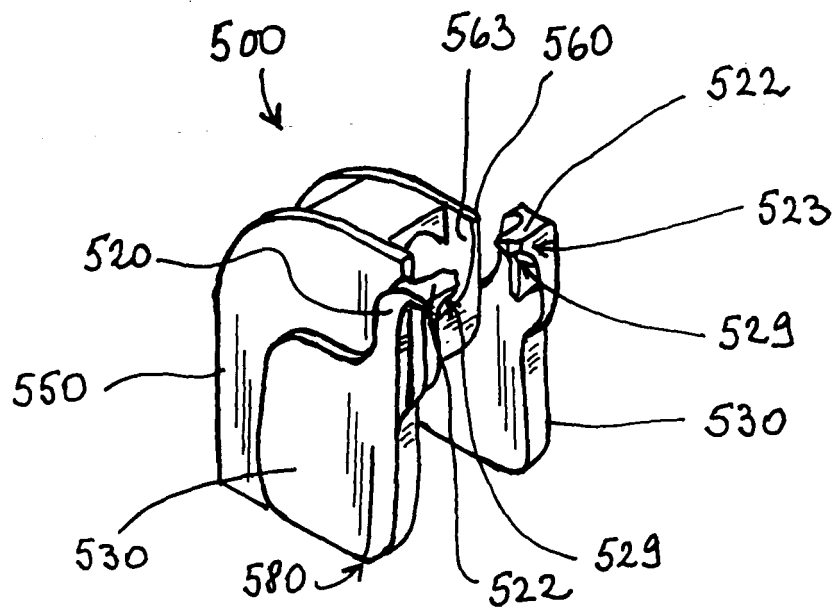


Figure 4

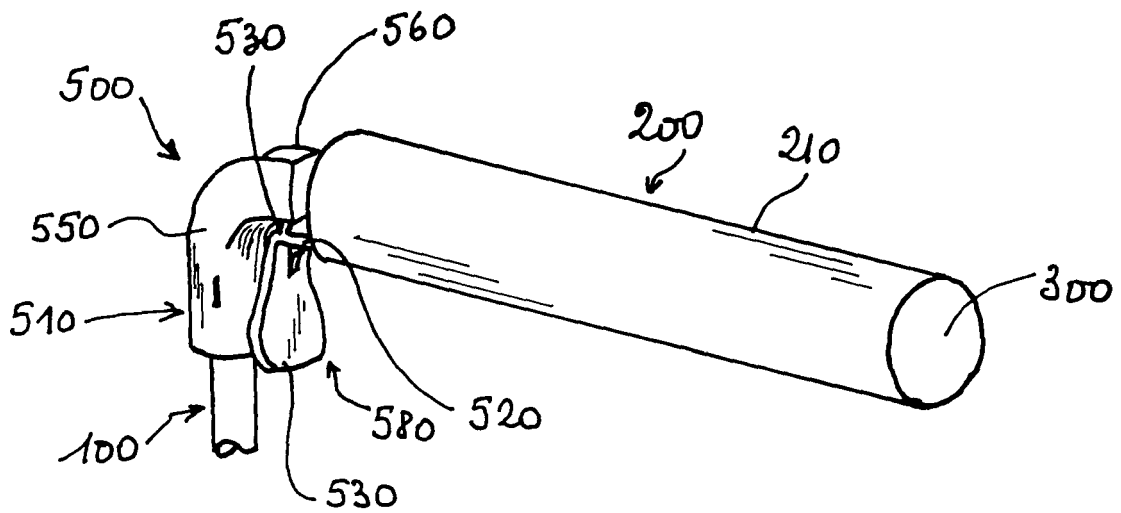


Figure 5



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 06 29 1327

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	EP 1 514 612 A (FRANPIN [FR]) 16 mars 2005 (2005-03-16)	1,9	INV. B05C17/02
A	* abrégé; figure 1 *	2-8	
A	DE 44 26 221 A1 (FIA FARBWerkZEUG GMBH & CO KG, 88239 WANGEN, DE) 25 janvier 1996 (1996-01-25) * le document en entier *	1-9	
A,D	WO 00/37184 A (THE SHERWIN-WILLIAMS COMPANY; BABKOWSKI, WILLIAM, I) 29 juin 2000 (2000-06-29) * abrégé; figures 3,4 *	1-9	
A	FR 1 272 880 A (ANCIENS ETABLISSEMENTS HENRY B) 29 septembre 1961 (1961-09-29) * abrégé; figure 1 *	1-9	
A	US 5 207 755 A (AMPIAN GREGORY J [US]) 4 mai 1993 (1993-05-04) * abrégé; figure 1 *	1-9	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B05C
3 Lieu de la recherche Munich Date d'achèvement de la recherche 8 mars 2007 Examineur Gaillard, Alain			
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04002)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 29 1327

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-03-2007

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
EP 1514612	A	16-03-2005	CA	2480207 A1	09-03-2005
			FR	2859399 A1	11-03-2005

DE 4426221	A1	25-01-1996	AUCUN		

WO 0037184	A	29-06-2000	AU	2216700 A	12-07-2000

FR 1272880	A	29-09-1961	AUCUN		

US 5207755	A	04-05-1993	AUCUN		

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 3060555 A [0010]
- US 3751748 A [0011]
- WO 0037184 A [0011]